

Département: GARD Commune: MONTPEZAT Collectivité : COMMUNE DE MONTPEZAT	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF	nombre de conseillers en exercice:	15
	séance du : 07 Mars 2023 Convoquée le 24 Février 2023 Délibération n°2023-MAIRIE-011 BUDGET M14 COMMUNE	nombre de conseillers présents:	10
		nombre de suffrages exprimés	10
		votes	contre : 0 pour : 10

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Mme NARDINI Carole délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par M. ANDRIUZZI Jean-Michel, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, Après s'être fait présenté le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative, 1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
RESULTATS REPORTES		70 643,62	90 702,08		90 702,08	70 643,62
OPERATIONS DE L'EXERCICE	765 441,81	979 203,26	347 727,88	234 218,93	1 113 169,69	1 213 422,19
TOTAUX	765 441,81	1 049 846,88	438 429,96	234 218,93	1 203 871,77	1 284 065,81
RESULTATS DE CLOTURE		284 405,07	204 211,03			80 194,04
		BESOIN DE FINANCEMENT	204 211,03			
		EXCEDENT DE FINANCEMENT				
		RESTE A REALISER DEPENSES	32 760,00			
		RESTE A REALISER RECETTES	32 760,00			

- 2° constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.
- 3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- 4° arrête les résultats définitifs tels qu'indiqués ci-dessus en euros,
- 5° décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement
- 204 211,03
- 80 194,04
- au compte 1068 (recette d'investissement)
au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Pour copie conforme

Le Maire, Jean Michel ANDRIUZZI

